Centre
de services scolaire
des Chênes
Québec

Initiales
de la présidente

PROCÈS-VERBAL **Nº 048**
CONSEIL D'ADMINISTRATION **26 juin 2025**

PROCÈS-VERBAL de la quarantième-huitième (48e) séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Chênes, tenue le jeudi, 26 juin 2025, à 19 h 30, au siège social du CSS des Chênes *(Immeuble Saint-Frédéric)*, salle multifonctionnelle, 457 rue des Écoles, Drummondville, sous la présidence de madame Annie Boileau.

APPEL DES PRÉSENCES

PRÉSENCE (P) ABSENCE MOTIVÉE (M)

Membres représentant les parents :

Mme Myriam Vigneault, représentant des parents – District 1 **(P)**
Mme Annie Boileau, représentante des parents – District 2 **(P)**
Mme Karen Lamothe, représentante des parents – District 3 **(P)**
POSTE VACANT, représentant des parents – District 4
M. Jean-Claude Massé, représentant des parents – District 5 **(P)**

Membres représentant le personnel :

M. Ghislain Rheault, représentant du personnel d'encadrement **(P)**
M. Stéphane Guilbert, représentant des directions d'établissement **(P)**
M. Ugo Martin, représentant du personnel enseignant **(P)**
Mme Vickie Jutras, représentante du personnel professionnel **(P)**
Mme Nancy Robitaille, représentante du personnel de soutien **(P)**
M. Yves Hébert, représentant du personnel d'encadrement **(P)**
(Sans droit de vote)

Membres représentant la communauté :

Mme Isabelle Meilleur, personne ayant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines **(P)**
M. Bernard Gagnon, personne ayant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles **(P)**
M. Sébastien Leblanc, personne issue du milieu communautaire, sportif ou culturel **(P)**
M. Martin Dupont, personne issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires **(P)**
M. Frédéric Jutras Komlosy, personne âgée de 18 à 35 ans **(P)**

PRÉSENCES : 15
ABSENCES : 0
TOTAL : 15

SONT AUSSI PRÉSENTS

M. Lucien MALTAIS Directeur général
M. Normand PAGE Secrétaire général et directeur du Service des communications
Mme Maude TREPANIER Directrice générale adjointe
M. Simon LAVOIE Directeur du Service des ressources matérielles
Mme Nathalie CABANA Directrice du Service des ressources financières

Ouverture de la séance à 19 h 30.

Initiales
de la présidente

1. **MOT DE BIENVENUE**

2. **VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

On confirme que la procédure de convocation à la présente séance ordinaire a été respectée, par la convocation des membres du conseil et la transmission des documents afférents.

3. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

4. **PÉRIODE À LA DISPOSITION DE L'ASSISTANCE**

5. **RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES CHÊNES**

6. **AGENDA DE CONSENTEMENT**

6.1 Dispense de lecture et adoption du procès-verbal suivant :

- Séance ordinaire du 29 avril 2025 (No 47)

7. **DOSSIERS DE DÉCISION**

7.1 Calendriers scolaires 2026-2027

7.2 Autorisation de signature – Cession d'une portion de terrain (lot 6 269 180)

7.3 Structure administrative 2025-2026

7.4 Identification des besoins locaux pour la nomination d'une direction générale pour le Centre de services scolaire des Chênes

7.5 Nomination d'une direction générale en intérim

8. **DOSSIERS DE DISCUSSION, D'ANALYSE ET D'INFORMATION**

8.1 Rapport des comités

8.1.1 Rapport du comité de gouvernance et d'éthique
8.1.2 Rapport du comité de vérification
8.1.3 Rapport du comité des ressources humaines
8.1.4 Rapport du comité consultatif du transport

9. **PROCHAINES RENCONTRES ET PROCHAINS TRAVAUX**

9.1 Prochain atelier :
Mardi, 26 août 2025, 18h00

9.2 Prochaine séance du Conseil :
Mardi, 26 août 2025, 19h30

Levée de la séance

Initiales
de la présidente

RÉSOLUTION CA : 3076 / 2025

Il est proposé par M. Bernard Gagnon et appuyé par M. Ghislain Rheault d'adopter l'ordre du jour modifié :

- Ajout du point 7.5 Nomination d'une direction générale en intérim

La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PÉRIODE À LA DISPOSITION DE L'ASSISTANCE

5. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES CHÊNES

M. Lucien Maltais aborde des éléments suivants lors de la présentation de son rapport :

- Mise en œuvre du plan d'engagement vers la réussite
- Suivi des chantiers et dossiers
- Situations particulières et autres rencontres

Mise en œuvre du plan d'engagement vers la réussite :

- 3e suivi du plan d'action – présenté en atelier
  - 3e rencontre de supervision des directions
  - Travaux et sondage pour l'évaluation et le monitorage de l'offre de services au secondaire – présentation à l'atelier d'août
- Rencontre du comité pour la réussite des élèves (CERÉ)

Suivi des chantiers et dossiers

- Affectation des directions et directions adjointes
- Entrevue pour les postes de directions et directions adjointes
- Entrevue pour le poste de direction aux services informatiques
- Marconi
  - Installation des divisions, installation des systèmes électromécanique.
- Orée-des-Bois
  - Pour les travaux d'agrandissement de l'école À l'Orée-des-Bois, les travaux de toiture pour la jonction agrandissement – existant sont en cours. Les parapets sont également en cours d'installation. L'installation des colombages métalliques des cloisons intérieures et extérieures également.
- St-Édouard
  - Reconstruction intérieure, installations des services (électricité et mécanique).
- Sainte-Jeanne-d'Arc
  - Finalisation du civil (cour d'école, stationnement, bordure) et du traitement d'eau potable.
- Modulaire Sainte-Marie et Notre-Dame-du-Rosaire
  - Pose de système intérieur dans les modulaires ainsi que les services (électricité et mécanique).
- Jeanne-Mance
  - Finalisation de la pose du revêtement extérieur.
- Marchand
  - En train de faire les fondations / coffrage pour les dalles de bétons des estrades.

Situations particulières et autres rencontres

- Amorce de réflexion sur l'IA
- Laboratoire pour créer des SAE avec GARAF
- Conférence de presse 25 ans de GARAF (bail avec WM)
- Des mythes à déconstruire, une carrière à bâtir !
- La Phare – Grand rendez-vous et rencontre du comité stratégique
- Soirée Reconnaissance
- Moyens de pression des cadres et directions

Initiales
de la présidente

- Formation : Contexte légal et pratique en lien avec la notion de contrainte excessive ou d'atteinte aux droits des autres élèves
- Budget 25-26
    - Présentation des règles budgétaires et analyse des impacts
    - Travaux avec les directions dont un CCG extraordinaire
    - Adoption en août
        - CCG extra – CRR – comité de vérification
- Activité de reconnaissance des cadres (hier)
- Rencontres habituelles
    - CA et AG de la GRICS
    - Table des DG
    - Consortium Formation Énergie (coordination)
    - CA du CPNCF
    - CG-AG FCSSQ
    - Communauté de pratique de directions générales de d'autres CSS
    - Quelques forums DG

6. AGENDA DE CONSENTEMENT

6.1 DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SUIVANT:

- Séance ordinaire du 29 avril 2025 (No 47)

Sur proposition de Mme Karen Lamothe appuyé par M. Yves Hébert il est résolu d'adopter sous le numéro de **résolution CA 3077 / 2025,** l'item à l'agenda de consentement.

7. DOSSIERS DE DÉCISION

7.1 CALENDRIERS SCOLAIRES 2026-2027 (Service des ressources éducatives aux jeunes)

Comme prévu par la Loi sur l'instruction publique, le centre de services scolaire a la responsabilité d'adopter un calendrier scolaire pour chacun de ses secteurs d'enseignement.

Aussi, l'entente locale du personnel enseignant prévoit que chaque année, avant le 1er mai, le centre de services scolaire et le syndicat s'entendent sur le calendrier scolaire. Celui-ci établissant les congés mobiles, les journées de planification et d'évaluation ainsi que les jours de classe. Il est à noter qu'exceptionnellement, après entente avec les représentants du syndicat du personnel enseignant, la consultation de l'an dernier portait sur les calendriers des 2 prochaines années scolaires (à l'exception du PAM, qui est sous la responsabilité du CSSBF).

Pendant l'année de travail, 20 jours, dont 3 mobiles, doivent être consacrés à la planification, à l'organisation et à l'évaluation des activités d'enseignement en dehors de la présence des élèves. Ces 3 jours mobiles sont identifiés comme jours de classe et seront utilisés comme journées de planification à raison d'une pour une s'il n'y a pas de fermeture des classes due à une tempête, à une loi ou un règlement édicté par le gouvernement. Certaines modalités diffèrent pour les secteurs de la formation professionnelle et de la formation générale des adultes.

Tous les groupes concernés et prévus dans la Loi ont été consultés sur le sujet et le centre de services scolaire a fait le point sur les différents avis reçus en atelier de travail du conseil.

Le conseil d'administration a considéré tous ces éléments et a tenté d'en tenir compte afin de minimiser les impacts tout en ne perdant pas de vue l'objectif incontournable visant à répondre le mieux possible aux besoins d'ordre pédagogique.

Initiales
de la présidente

Considérant que la rencontre avec les représentants du syndicat du personnel enseignant s'est déroulée le 28 avril, les versions des différents calendriers pour fin d'adoption ont été déposées le 28 avril. Des versions préliminaires tenant compte des retours de consultation des autres organismes ont été déposés le 22 avril. Les différents enjeux ont été discutés lors de la rencontre préparatoire à la séance du CA.

RÉSOLUTION CA : 3078 / 2025

CONSIDÉRANT que le centre de services scolaire a la responsabilité d'établir un calendrier scolaire;

CONSIDÉRANT que le centre de services scolaire a procédé comme il se doit à la consultation sur les calendriers 26-27, auprès de tous les groupes concernés;

CONSIDÉRANT que les avis émis par les différents groupes consultés ne sont pas tous conciliables;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'entente locale du personnel enseignant relatives aux calendriers.

Il est proposé par Mme Isabelle Meilleur et appuyé par Mme Nancy Robitaille :

D'adopter les calendriers scolaires 26-27, pour le secteur jeune, le secteur de la formation générale des adultes et le secteur de la formation professionnelle incluant le calendrier du secteur carcéral :

- Les calendriers sont conformes à la convention collective;
- Trois (3) journées serviront en cas de fermeture des classes due à une tempête, à une loi ou un règlement édicté par le gouvernement.

La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 AUTORISATION DE SIGNATURE – CESSION D'UNE PORTION DE TERRAIN (LOT 6 269 180) (Service des ressources matérielles)

Le Centre de services scolaire des Chênes est propriétaire d'un terrain situé à proximité du Cégep de Drummondville (Cégep). Le numéro de lot est le 6 269 180 et sa superficie est de 33 450 m2. Le Cégep souhaite acquérir une section de 12 456 m2 dans l'objectif de permettre la construction d'une résidence étudiante de 100 unités de type studio par l'Office d'habitation Drummond (OHD). Le Cégep serait propriétaire du terrain, mais consentirait un bail emphytéotique à l'OHD pour une durée de 75 ans.

La valeur marchande de la section de terrain est évaluée à 1 685 750 $. Quant à elle, la valeur de l'évaluation municipale est de 460 872 $.

Ce terrain correspond à la partie encerclée en bleu aux plans ci-joint.

RÉSOLUTION CA : 3079 / 2025

Initiales
de la présidente

CONSIDÉRANT que le centre de services scolaire dispose d'un terrain de 33 450 m2. ((numéro de lot : 6 269 180) ci-après appelé : « le Terrain ») ;

CONSIDÉRANT que le Cégep de Drummondville souhaite acheter une portion de 12 456 m2 de ce terrain ;

CONSIDÉRANT que la localisation du terrain n'est pas idéale pour la construction d'une école primaire ou secondaire ;

CONSIDÉRANT que le centre de services scolaire n'aura pas d'autres terrains disponibles dans ses actifs pour la construction d'une école primaire et secondaire et que la ville de Drummondville devra fournir un terrain pour tout besoin d'espaces du centre de services et que cette dernière appuie le projet ;

CONSIDÉRANT que le contrat de vente inclura une clause de premier refus stipulant que le terrain devra rester la propriété du Cégep ;

CONSIDÉRANT que le Cégep consentira un bail emphytéotique à l'OHD pour la construction d'une résidence de 100 logements d'une durée de 75 ans ;

CONSIDÉRANT que 10 % des unités de logement seront disponibles en priorité aux élèves du centre de services ;

CONSIDÉRANT que le prix de vente sera de 500 000 $ répartis sur 25 ans avec un taux d'intérêt à convenir avec les parties ;

CONSIDÉRANT la vision globale du développement de la ville, du Cégep et du CSSDC ;

CONSIDÉRANT tous les documents nécessaires à signer pour conclure la transaction, dont l'acte de cession.

CONSIDÉRANT qu'une signature du contrat devra être faite dans un délai de 36 mois à partir de la date de l'entente entre les parties.

Il est proposé par M. Bernard Gagnon et appuyé par M. Sébastien Leblanc :

- D'autoriser le directeur général ou à défaut la directrice générale adjointe à signer l'acte de vente et tous les autres documents nécessaires, s'il en est, et ce, pour la vente de la portion de terrain du lot 6 269 180 au Cégep de Drummondville.

La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3 STRUCTURE ADMINISTRATIVE 2025-2026 (Direction générale)

Annuellement, après consultation des associations concernées, le conseil d'administration doit adopter la structure administrative qui sera effective pour l'année scolaire suivante.

L'organigramme général de même que la structure organisationnelle des postes au primaire et au secondaire accompagnent la présente résolution.

Initiales
de la présidente

Considérant les changements apportés au cadre organisationnel 2025-2026 (adoption le 22 avril 2025) où les écoles Duvernay/Chabanel/Le Relais ont été scindées au niveau de l'acte d'établissement, nous désirons faire l'ajout d'un poste de direction au primaire.

Bien que les besoins soient nombreux, les compressions budgétaires annoncées ne nous permettent pas d'ajouter de ressources supplémentaires principalement au secondaire.

Les associations ont répondu favorablement à ces modifications de la structure pour 2025-2026.

RÉSOLUTION CA : 3080 / 2025

CONSIDÉRANT les différents besoins organisationnels identifiés ;

CONSIDÉRANT la consultation menée auprès de l'association des cadres scolaires ;

CONSIDÉRANT la consultation menée auprès de l'association des directions d'établissements ;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du Comité de répartition des ressources en lien avec les impacts financiers de cette structure administrative ;

CONSIDÉRANT les compressions budgétaires pour la prochaine année scolaire.

Il est proposé par Mme Karen Lamothe et appuyé par M. Ugo Martin :

- D'adopter les modifications proposées concernant la structure administrative pour l'année scolaire 2025-2026 et d'autoriser la direction générale à procéder aux démarches requises afin de rendre cette décision opérationnelle.

- Les modifications apportées sont :
  - L'ajout d'un poste de direction au primaire.

La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4 IDENTIFICATION DES BESOINS LOCAUX POUR LA NOMINATION D'UNE DIRECTION GÉNÉRALE POUR LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES CHÊNES (Secrétariat général)

La Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique et édictant la Loi sur l'Institut national d'excellence en éducation a été adoptée et sanctionnée le 7 décembre 2023. Elle prévoit que la directrice générale ou le directeur général d'un centre de services scolaire est nommé(e) par le gouvernement, sur recommandation du ministre, pour un mandat maximal de cinq ans. Dans sa recommandation, le ministre doit tenir compte des besoins locaux exprimés par le conseil d'administration du centre de services scolaire.

Initiales
de la présidente

On entend par besoins locaux les attentes du conseil d'administration à l'égard de certaines compétences que devrait avoir la dirigeante ou le dirigeant de l'organisation, en outre du leadership pédagogique, et ce, en fonction des caractéristiques et des spécificités propres au milieu au sein duquel elle ou il sera appelé(e) à évoluer.

Cet exercice devrait s'inscrire en cohérence avec le plan d'engagement vers la réussite du centre de services scolaire, plus particulièrement au regard de l'exposé du contexte et des enjeux organisationnels qu'il comporte.

Le procès-verbal de la séance extraordinaire doit être envoyé au ministère avant le 30 juin 2025.

RÉSOLUTION CA : 3081 / 2025

CONSIDÉRANT l'adoption de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique et édictant la Loi sur l'Institut national d'excellence en éducation;

CONSIDÉRANT qu'à compter du 1er juillet 2025, la directrice générale ou le directeur général du centre de services scolaire sera nommé(e) par le gouvernement sur recommandation du ministre, lequel doit tenir compte des besoins locaux exprimés par le conseil d'administration;

CONSIDÉRANT la lettre de la sous-ministre adjointe transmise le 30 mai 2025 invitant le conseil d'administration à communiquer au ministre les besoins locaux à l'égard de certaines compétences que devrait avoir la dirigeante ou le dirigeant de l'organisation, en outre du leadership pédagogique, et ce, en fonction des caractéristiques et des spécificités propres au milieu au sein duquel elle ou il sera appelé(e) à évoluer;

CONSIDÉRANT que les besoins locaux ont été colligés dans le document « Identification des besoins locaux pour la nomination d'une directrice générale ou d'un directeur général du centre de services scolaire ».

Il est proposé par M. Sébastien Leblanc et appuyé par Mme Isabelle Meilleur :

- D'ADOPTER le document ci-après nommé « Identification des besoins locaux pour la nomination d'une directrice générale ou d'un directeur général du centre de services scolaire »;

- DE TRANSMETTRE ce document au ministre d'ici le 30 juin 2025.

Initiales
de la présidente

Principales caractéristiques et spécificités	
Les caractéristiques de la clientèle	Le CSS est en croissance de clientèle, notamment en comptant de plus en plus d'élèves issus de l'immigration créant ainsi une pression sur nos services de francisation. La FGA et la FP sont deux secteurs relativement stables. Nous avons encore beaucoup d'efforts à faire pour augmenter notre taux de diplomation. Nous avons aussi beaucoup d'élèves en adaptation scolaire, d'où l'importance de poursuivre notre chantier sur l'inclusion scolaire.
Le contexte socioéconomique	Nous évoluons dans une région en croissance. Le contexte politique avec les États-Unis risque de nous affecter. Comme bien d'autres CSS, nous comptons des secteurs considérés plus défavorisés.
Le contexte géographique	Drummondville est le point central de notre territoire, auquel se rattachent des milieux ruraux relativement rapprochés.
La collaboration avec les partenaires	Nous avons d'excellents partenariats avec les municipalités et organismes.
Les ressources humaines	Nous avons généralement de bons climats de travail dans nos unités administratives malgré le contexte de pénurie de main-d'œuvre.
Le contexte budgétaire	Nous avions une très belle situation budgétaire qui sera difficile à maintenir dû au contexte budgétaire gouvernemental.
Les caractéristiques liées aux bâtiments	Nos bâtiments sont très bien entretenus, mais puisque notre capacité d'accueil au secteur jeune ne répond pas à nos besoins, de nouvelles constructions seront nécessaires.
Le contexte administratif	Considérant les enjeux budgétaires, des mesures d'optimisation devront être mises en place rapidement, et ce, dans tous les secteurs.
Le contexte médiatique	Notre proactivité et notre présence dans les médias nous permettent de faire rayonner le CSS des Chênes. Nous avons une excellente collaboration avec les médias.

Initiales
de la présidente

Principaux défis ou enjeux propres au centre de services scolaire	Compétences attendues de la directrice générale ou du directeur général
En continuité avec les travaux amorcés, poursuivre la mise en œuvre du PEVR : ▪ Diplomation - Approches collaboratives - Inclusion - Évaluation - Offre de services au primaire et au secondaire - Suivi de cohortes ▪ Bien-être des élèves - Déploiement du plan de lutte - Profil de sorties des élèves - Climat sain, sécuritaire et ordonné ▪ Collaboration école-famille	✓ Le leadership authentique, participatif et mobilisateur autour de la mission, de la vision et des valeurs de l'organisation afin de créer de la collaboration, des climats de travail positifs et des partenariats ✓ Leadership transformationnel axé sur la collaboration, la mobilisation et la réussite, en lien direct avec la poursuite de réalisation du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) ✓ Gestion axée sur les résultats ✓ Faire preuve d'intelligence émotionnelle ✓ Habiletés relationnelles marquées par une grande capacité d'écoute, respect des rôles et responsabilités, et un sens politique aiguisé ✓ Grandes habiletés dans l'accompagnement et la supervision, notamment des directions d'établissements dans leur rôle de leaders pédagogiques ✓ Gestion du changement ✓ Le courage de gestion ✓ Sa capacité à assurer une saine gestion des ressources et à accompagner l'organisation vers l'atteinte des objectifs de performance, d'efficience et d'efficacité, notamment en matière de rigueur budgétaire et de reddition de comptes ✓ Capacité à composer avec l'interface politico-administrative ainsi que ses habiletés relationnelles et communicationnelles ✓ Habiletés stratégiques et politiques ✓ Innovation et créativité ✓ Connaissance des enjeux et de la culture organisationnelle du CSSDC ✓ Vision stratégique, soit une capacité à anticiper et à identifier les enjeux importants, de les projeter vers l'avenir à partir de lecture de l'environnement. ✓ Habiletés à créer des partenariats porteurs de sens et reconnaître les opportunités ✓ Vision pédagonumérique ✓ Compréhension des réalités culturelles et des défis liés à la diversité ethnique
Optimisation des ressources en lien avec le contexte budgétaire	
Trouver des solutions à notre manque d'espace au secteur jeune pour accueillir la clientèle (agrandissement et construction)	
Poursuivre les chantiers afin de contrer la pénurie de personnel : • Mentorat et accompagnement pour tous les corps d'emploi • Banque de relève des gestionnaires • Recrutement et fidélisation du personnel	
Poursuivre les travaux en lien avec l'amélioration continue visant la performance organisationnelle principalement entre les services et les établissements (Approche BEC).	

La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.5 NOMINATION D'UNE DIRECTION GÉNÉRALE EN INTÉRIM (Direction générale)

Le directeur général de chaque centre de services scolaire francophone nommé avant le 1er janvier 2024 et en fonction le 31 janvier 2024 le demeure aux mêmes conditions jusqu'à ce que le gouvernement le nomme à ce poste ou le remplace conformément à l'article 198 de la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3), tel qu'édicté par l'article 20 de la présente loi.

Initiales
de la présidente

Une telle nomination ou un tel remplacement ne peut avoir lieu avant le 1er juillet 2025.Sous réserve du premier alinéa, en cas de vacance au poste de directeur général d'un centre de services scolaire francophone qui survient entre le 7 décembre 2023 et la première nomination faite en application de l'article 198 de la Loi sur l'instruction publique, tel qu'édicté par l'article 20 de la présente loi, le directeur général adjoint du centre de services scolaire désigné à cette fin par le conseil d'administration assure l'intérim jusqu'à ce que le nouveau directeur général soit nommé par le gouvernement. Malgré l'article 198 de la Loi sur l'instruction publique, le gouvernement peut nommer un nouveau directeur général. L'article 200 de la Loi sur l'instruction publique ne s'applique pas à une nomination faite par le gouvernement conformément au présent alinéa.

Ainsi, M. Lucien Maltais, actuel directeur général, quittera ses fonctions le 26 juillet 2025. Il assumera les fonctions de PDG de l'Institut national d'excellence en éducation et membre de son conseil d'administration à partir de cette date.

À cet effet, une direction générale en intérim doit être nommée jusqu'à ce que le gouvernement procède à la nomination de la prochaine direction générale. Il est donc proposé de nommer Mme Maude Trépanier, qui agit actuellement à titre de directrice générale adjointe au CSS des Chênes depuis 2017.

Le procès-verbal de la séance extraordinaire doit être envoyé au ministère avant le 30 juin 2025.

RÉSOLUTION CA : 3082 / 2025

CONSIDÉRANT que le directeur général actuel, monsieur Lucien Maltais, fut nommé par le Conseil des ministres à titre de Président directeur général de l'Institut national de l'excellence en éducation le 26 juillet 2025;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 25 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique et édictant la Loi sur l'institut national d'excellence en éducation, « En cas de vacance au poste de directeur général, la direction générale adjointe assure l'intérim jusqu'à ce que le gouvernement procède à la nomination d'une nouvelle direction générale ».

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu que le conseil d'administration désigne une direction générale adjointe du Centre de services scolaire des Chênes pour assurer l'intérim à compter du 27 juillet 2025 jusqu'à ce que la direction générale soit nommée par le gouvernement;

CONSIDÉRANT que dans l'équipe actuelle de la direction générale, Mme Maude Trépanier a été nommée au poste de directrice générale adjointe par le Conseil d'administration du Conseil des commissaires en 2017;

Il est proposé par M. Ugo Martin et appuyé par Mme Vickie Jutras :

- DE DÉSIGNER madame Maude Trépanier, directrice générale adjointe du Centre de services scolaire des Chênes, pour assurer l'intérim à la direction générale à compter du 27 juillet 2025 jusqu'à la nomination d'une nouvelle direction générale.

La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Initiales
de la présidente

8. DOSSIERS DE DISCUSSION, D'ANALYSE ET D'INFORMATION

8.1 RAPPORT DES COMITÉS

8.1.1 RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

N/A

8.1.2 RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

N/A

8.1.3 RAPPORT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

N/A

8.1.4 RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF DU TRANSPORT

Mme Karen Lamothe résume les sujets à l'ordre du jour de la plus récente rencontre de ce comité. Parmi les sujets : Réussite de la campagne de sécurité, la popularité du concours de dessins pour le calendrier, le traitement des demandes de 2e adresse, les étudiants du collégial qui sont venus visiter le transport, le projet de radar humain piloté par la Sûreté du Québec et la commission professionnelle.

9. PROCHAINES RENCONTRES ET PROCHAINS TRAVAUX

9.1 Prochain atelier :
Mardi, 26 août 2025, 18 h 00

9.2 Prochaine séance du Conseil :
Mardi, 26 août 2025, 19 h 30

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Ugo Martin appuyé par Mme Myriam Vigneault de lever la séance ordinaire du conseil à 20 h 10.

Le secrétaire général, La présidente,

Normand Page **Annie Boileau**